

FEDERATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU
Association loi 1901

Siège Social : 28 rue Tronchet- 75009 PARIS

N° Siret : 43003154200037

APE : 7219Z

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2017

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017



JÉGARD

LÉO JÉGARD & ASSOCIÉS

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT ET CONSEIL

23, RUE DU CLOS D'ORLÉANS

94120 FONTENAY SOUS BOIS

TÉL. : 01 48 73 69 91 – FAX. : 01 48 75 40 43

bienvenue@jegard.com - www.jegard.com

FEDERATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU
Association loi 1901

Siège Social : 28 rue Tronchet- 75009 PARIS
N° Siret : 43003154200037
APE : 7219Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FÉDÉRATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/1/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 10 avril 2018 par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes

Léo JEGARD & ASSOCIES

François JEGARD
Commissaire aux Comptes



COMPTES ANNUELS

FRC - Fédération pour la Recherche sur le Cerveau

Exercice clos le 31 décembre 2017

BILAN ACTIF

Rubriques	Brut	Amort./Provisions	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	240,00	240,00		
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeuble				
Constructions	10 809,87	8 990,36	1 819,51	4 363,20
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 519,22		10 519,22	10 416,66
ACTIF IMMOBILISE	21 569,09	9 230,36	12 338,73	14 779,86
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	186 810,82		186 810,82	782,05
Autres				184 855,12
Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 137 748,40		2 137 748,40	2 025 251,48
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	421 180,27		421 180,27	256 168,55
Charges constatées d'avance	21 157,78		21 157,78	19 909,49
ACTIF CIRCULANT	2 766 897,27		2 766 897,27	2 486 966,69
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 788 466,36	9 230,36	2 779 236,00	2 501 746,55
ENGAGEMENTS RECUS				
Acceptés par les organes compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dois en nature restant à faire			cf. annexe	

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	350 047,00	100 000,00
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	182 259,55	250 047,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	78 177,62	88 255,32
		94 004,23
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	610 484,17	532 306,55
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEBIES		
- Par subventions fonctionnements		
- Sur autres ressources :		
- Recherche	237 039,66	187 507,74
- Autres		
FONDS DEBIES	237 039,66	187 507,74
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 741,44	3 523,49
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 044,63	48 816,87
Dettes fiscales et sociales	66 325,61	48 901,90
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 809 600,49	1 680 690,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 931 712,17	1 781 932,26
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 779 236,00	2 501 746,55
ENGAGEMENTS DONNES		

FRC - Fédération pour la Recherche sur le Cerveau

Exercice clos le 31 décembre 2017

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises Production vendue (biens et services)		
Montant net du Chiffre d'affaires		
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Cotisations Autres produits (hors cotisations)	10 750,00 2 347 096,08	12 000,00 2 292 584,75
TOTAL (I)	2 357 846,08	2 304 584,75
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnement (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnement) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements, provisions et engagements Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions Autres charges	1 946 894,98 4 032,23 196 096,37 88 121,19 2 543,69 10 198,00	1 912 818,83 4 908,05 157 316,92 72 804,13 2 779,94 10 246,36
TOTAL (II)	2 247 886,46	2 160 874,23
I. RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I) - (II)	109 959,62	143 710,52
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 469,81	12 344,21
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilés Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 469,81	12 344,21
TOTAL (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	18 469,81	12 344,21
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	128 429,43	156 054,73

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	2 988,92	3 287,23
TOTAL (VII)	2 988,92	3 287,23
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	2 988,92	3 287,23
Impôts sur les bénéfices (IX)	3 708,81	2 793,33
(+) Report ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)	49 531,92	19 277,21
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)		81 821,61
TOTAL DES PRODUITS	2 379 304,81	2 339 493,40
TOTAL DES CHARGES	2 301 127,19	2 245 489,17
EXCEDENT ou DEFICIT	78 177,62	94 004,23
EVALUATION DES PRESTATIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Prestations et dons en nature	311 913,99	780,00
Total	311 913,99	780,00
CHARGES		
Mise à disposition gratuite de biens et services	311 913,99	780,00
Total	311 913,99	780,00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes présentés correspondent aux comptes de l'Association.

L'exercice clos le 31 décembre 2017, est caractérisé par les données suivantes :

➤ Total du Bilan	2 779 236,00 €
➤ Total des produits	2 379 304,81 €
➤ Résultat de l'exercice (excédent)	+ 78 177,62 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux dont un récapitulatif figure ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés en date du 10 Avril 2018 par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Il ressort du compte Emplois / Ressources présenté pour l'année 2017 un montant de collecte auprès du public de 2.307.566 € (incluant le report non utilisé en début d'exercice pour 164.004 €) pour un montant d'emplois affecté aux ressources collectées auprès du public de 2.227.566 €, faisant ainsi apparaître un solde de ressources non utilisées en fin d'exercice de 80.000 €. Cette ressource est reportée sur l'exercice 2018 pour une utilisation en missions sociales.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation correspondent au modèle du Plan Comptable Général intégrant les nouvelles dispositions de la réglementation comptable des associations.

Note n°1	Règles et méthodes comptables
Note n°2	Tableau des immobilisations
Note n°3	Tableau des amortissements
Note n°4	Provisions et réserves
Note n°5	Etat des créances et des dettes
Note n°6	Détail des charges à payer, des produits à recevoir et des charges constatées d'avance
Note n°7	Engagements hors bilan
Note n°8	Fonds dédiés
Note n°9	Autres informations
Note n°10	Compte Emplois / Ressources 2017

NOTE N°1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2017 ont été élaborés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices comptables.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°2014-03 de l'autorité des Normes Comptables et ses règlements modificatifs ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement 99-01. Les règlements CRC n° 2004-12 et 2009-01 n'ont pas reçu d'application particulière.

2) Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- | | |
|--|--------------|
| ➤ Logiciels | 1 an |
| ➤ Agencements, aménagements de constructions | 4 ans |
| ➤ Matériel de bureau |] 3 et 4 ans |
| ➤ Matériel informatique | |

Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette inscrite au bilan.

b) Legs

Les legs encaissés sont inscrits dans le compte de résultat.

c) Fonds dédiés

Ce sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources, affectées par des tiers (donateurs, légataires, mécènes, etc.) à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

d) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

e) Valeurs Mobilières de Placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur coût d'achat. Il n'existait ainsi aucune plus ou moins-value latente nette sur placements au 31 décembre 2017.

La trésorerie est désormais placée sur des contrats de capitalisation ou compte sur livret.

Les intérêts courus sont enregistrés en clôture.

3) Changement de méthode – Dérogation aux principes comptables

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Note n°2 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Début d'exercice	Acquisitions Apports	Cessions Hors service	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels				
Autres immobilisations incorporelles	240,00			240,00
TOTAL I	240,00	0,00	0,00	240,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeuble bureau				
Aménagements constructions				
Sous-total immeuble	0,00			0,00
Installation Aménagement divers	0,00			0,00
Matériel Bureau Informatique	10 809,87			10 809,87
Mobilier de bureau	0,00			0,00
TOTAL II	10 809,87	0,00	0,00	10 809,87
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations, créances rattachées				
Dépôts et cautionnements	10 416,66	102,56		10 519,22
TOTAL III	10 416,66	102,56	0,00	10 519,22
TOTAL GENERAL	21 466,53	102,56	0,00	21 569,09

Note n°3 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	Début exercice	Dotations	Diminutions	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels				
Autres immobilisations incorporelles	240,00			240,00
TOTAL I	240,00	0,00	0,00	240,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeuble bureau				
Aménagements constructions				
Sous-total immeuble				
Aménagement bureau				
Matériel Bureau informatique	6 446,67	2 543,69		8 990,36
Mobilier de bureau				
TOTAL II	6 446,67	2 543,69	0,00	8 990,36
TOTAL GENERAL	6 686,67	2 543,69	0,00	9 230,36

Note n°4 Provisions et réserves

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
RESERVES Réserves	250.047,00	0,00	250.047,00	0,00
TOTAL I	250.047,00	0,00	250.047,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Litiges en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION Sur immobilisations Sur comptes clients				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	250.047,00	0,00	250.047,00	0,00

Note n°5 Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
DE L'ACTIF IMMOBILISE Prêts Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
DE L'ACTIF CIRCULANT Avances et acomptes versés avoir à recevoir Clients Autres créances formation et titres repas Autres créances – avoirs à recevoir Cotisations partenaires et membres Débiteurs divers – Dons Rotary à recevoir Charges constatées d'avance	0,00 0,00 2 304,80 77,91 0,00 184 428,11 21 157,78	0,00 0,00 2 304,80 77,91 0,00 184 428,11 21 157,78		
TOTAL GENERAL	207 968,60	207 968,60	0,00	
Prêts accordés au cours de l'exercice Remboursements obtenus au cours de l'exercice				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Organismes sociaux Etat Dettes sur immobilisations Autres dettes : Subventions attribuées à verser Charges à payer *	2 741,44 53 044,63 15 324,34 45 842,13 5 159,14 1 809 600,49	2 741,44 53 044,63 15 324,34 45 842,13 5 159,14 1 809 600,49		
TOTAL GENERAL	1 931 712,17	1 931 712,17		
Emprunts souscrits au cours de l'exercice Emprunts remboursés au cours de l'exercice				

Note n°6 Détail des charges à payer, des produits à recevoir et des charges constatées d'avance

CHARGES A PAYER	Montant
Fournisseurs, factures non parvenues	21 901,15
Dette provisionnée pour congés à payer	15 324,34
Organismes sociaux - charges sur congés payés	7 662,17
Autres charges à payer – organismes sociaux	4 782,61
Actions de Recherche	425 000,00
Subvention équipement Espoir en tête	1 224 600,49
Subventions pathologies fondateurs	160 000,00
TOTAL	1 859 270,76

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Factures à établir	0,00
Cotisations à recevoir	0,00
Dons Rotary à recevoir « espoir en tête »	184 428,11
Intérêts courrus à recevoir	31 858,19
TOTAL	216 286,30

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Montant
Exploitation	21 157,78
TOTAL	21 157,78

Note n° 7 Engagements hors bilan

Engagements reçus	<u>Années</u>		<u>Montant</u>
Legs R.	2016		1.494
Legs A.	2017		200.000
Legs L.	2017		100.000
TOTAL			303.811

Les engagements de retraite ne sont pas valorisés en raison de leur montant non significatif.

Note n°8 Fonds dédiés

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
RECHERCHE				
- Fonds dédiés à la Recherche	187 507,74	49.531,92	0,00	237 039,66
- Fonds dédiés à la Recherche – Autres	0,00		0,00	0,00
Total Fonds dédiés recherches	187 507,74	49 531,92	0,00	237 039,66
SUBVENTIONS				
- Fonds dédiés Subvention	0,00			0,00
Total Fonds dédiés subventions	0,00			0,00
TOTAL	187 507,74	49 531,92	0,00	237 039,66

Note n°9 Autres informations

Lieu d'exploitation et nature de l'activité :

Le siège de la « Fédération pour la Recherche sur le Cerveau » est au 28 rue Tronchet 75009 Paris.

La Fédération a été déclarée à la Préfecture de Paris le 14 février 2000 (JO du 19 février 2000).

La Fédération pour la Recherche sur le Cerveau est une association qui rassemble celles et ceux qui s'engagent à faire avancer la connaissance sur le fonctionnement du cerveau humain pour remédier à ses dysfonctionnements de nature neurologiques et/ou psychiatriques.

La FRC a pour missions de :

Financer la recherche sur le cerveau

En privilégiant la transversalité des projets de recherche

En dotant les plateformes de recherche scientifiques d'outils transversaux

Promouvoir la cause de la recherche sur le cerveau auprès de tous les publics

En organisant la campagne nationale du Neurodon

En constituant un organe commun de représentation des associations membres

Sa durée est illimitée.

La FRC se compose :

D'associations, fonds de dotation ou fondations qui se consacrent au soutien aux personnes atteintes de pathologies neurologiques ou psychiatriques et/ou au financement de la recherche sur ces mêmes pathologies, en distinguant :

1. Six associations / fondations membres :

- L'Association pour la Recherche sur la Sclérose latérale amyotrophique (ARSLA - 75 avenue de la République – 75011 Paris)
- La Fondation pour l'aide à la recherche sur la sclérose en plaques (Fondation ARSEP – 14, rue Jules Vanzuppe - 94200 Ivry sur Seine)
- La Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie (FFRE - Hôpital Necker Enfants Malades - Bâtiment Carré Necker - 149 rue de Sèvres – 75015 Paris)
- L'Association France Parkinson (18 rue des Terres au Curé – 75013 Paris)
- L'Union Nationale des Familles et Amis des Malades et/ou Handicapés psychiques (UNAFAM – 12 villa Compoint – 75017 Paris).
- AMADYS : 7 rue de la Castellane – 75008 Paris

2. **Les autres associations, fonds de dotation et fondations** poursuivant des objectifs similaires à ceux visés ci-dessus et dont la demande d'adhésion devra être agréée par le Conseil d'administration.

3. **De personnes physiques ou morales** agréées par le Conseil d'administration, en raison des services (contribution matérielle, financière ou morale) qu'elles ont rendus ou sont susceptibles de rendre à la FRC.

Les principales ressources récurrentes de la Fédération sont issues de la générosité du public et sont présentées au rapport financier 2017.

Contributions volontaires en nature

Les contributions en nature des bénévoles apportées ne sont pas valorisées dans les comptes présentés.

Les prestations et dons en nature figurent en bas du compte de résultat pour un montant de 311.914€ qui concerne les actions de communication.

Dette provisionnées pour congés à payer :

La dette provisionnée pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les charges à payer.

Volontariat associatif

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif a conduit à retenir, au titre des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés : Président, Vice-Président, Secrétaire Général. Ces personnes ne perçoivent aucune rémunération ni avantage en nature.

Note n°10 Compte Emplois / Ressources- 2017

FEDERATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU

Bilan au 31/12/2017

COMPTE EMPLOIS / RESSOURCES

EMPLOIS	2017		RESSOURCES	2017	
	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation des emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)		Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
1 - MISSIONS SOCIALES					164 004
1.1 Réalisées en France	1 825 830	1 825 830	2 193 094	2 193 094	2 193 094
- Actions Réalisées directement	1 825 830	1 825 830	1 045 524	1 045 524	
- Versements à d'autres organismes agissant en France			1 030 564	1 030 564	
1.2 Réalisées à l' Etranger	251 293	251 293	69 884	69 884	
- Actions Réalisées directement	251 293	251 293	47 122	47 122	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de Recherche des autres fonds privés					
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	174 472	150 443	12 750	173 461	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	2 251 595		2 379 305		
II - DOTATION AUX PROVISIONS					
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	49 532				
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	78 178				-49 532
TOTAL GENERAL	2 379 305		2 379 305		2 143 562
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	2 227 566				2 307 566
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE					80 000
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS ET SERVICES	311 914			311 914	
TOTAL GENERAL CHARGES	2 691 219			2 691 219	
PRESTATIONS ET DONNS EN NATURE					
TOTAL GENERAL PRODUITS					

Le présent tableau ne tient pas compte des contributions volontaires qui n'ont pas été valorisées.